



Déclaration du SNUipp-FSU du Loiret

CAPD du 30 novembre 2017

Monsieur le Directeur Académique,

A propos du plan de formation

Les 3 seuls stages de 4 jours ne permettant de retenir que 75 collègues en tout ne peut constituer un plan de formation digne de ce nom. De plus, pour deux d'entre eux, la liste supplémentaire aurait permis de créer une voire deux autres sessions tellement les candidatures étaient nombreuses.

Par ailleurs, si nous nous félicitons de votre choix de décentraliser ces stages sur le Montargois, il aurait peut être été souhaitable d'en laisser au moins l'un d'entre eux sur l'agglomération Orléanaise. Nous vous demandons d'y réfléchir pour l'an prochain.

Enfin, nous aurions souhaité être informés des différentes candidatures de stages plus courts (une journée ou 2) ainsi que des stages de circonscription et notamment ceux relatifs au climat scolaire dont les écoles ont été choisies sur des critères qui nous sont inconnus. Nous vous avons d'ailleurs alerté par courriel à propos d'une école « sélectionnée » et vous avons demandé de le porter, entre autre, à l'ordre du jour en question diverse.

Pour conclure, nous vous réinterrogerons lors du CDF afin de réfléchir à la pertinence et à la faisabilité de remplacer les titulaires partant en formation par des stagiaires dans le cadre de leur stage en responsabilité afin de redonner du temps et du nombre à une formation continue en déshérence complète !

A propos du règlement du mouvement

Si nous pensons toujours la date de son élaboration trop précoce, malgré les soucis techniques que cela implique, nous avons œuvré collectivement lors du groupe de travail à sa finalisation aujourd'hui. Cependant, les trop faibles évolutions par rapport à tout ce que le SNUipp a porté, ne nous permettent pas d'être satisfaits. En effet, vous qui êtes attachés aux textes réglementaires, l'impossibilité récurrente d'obtenir un temps partiel en occupant un certain type de poste n'est pas acceptable. Pour le SNUipp-FSU, il doit être possible pour tous et ce réglementairement.

De plus, nous rappelons que nous demandons, toujours, c l'allongement de la liste au delà de 30 vœux et une seconde saisie de vœux lors de la phase d'ajustement pour laquelle nous demandons des moyens administratifs supplémentaires..

En outre, si nous accueillons positivement le déplacement et la longueur de la période de vérification des barèmes, en revanche, nous déplorons que la période de saisie soit trop courte. Nous avons déjà alerté sur le sujet l'an dernier et avons déjà demandé un temps allongé à 3 semaines au moins.

Pour le reste nous pensons que la liste des sujets des questions diverses est suffisamment longue pour ne pas en rajouter.